

Brocante Meyssac 14/07/2020

REGLEMENT SANITAIRE EXPOSANTS

Dossier Inscr° p5

Meyssac Collonges Tennis 29/06/20

Voir Plan en P.J.

Suite au contexte sanitaire, la Brocante de Meyssac s'organise pour se donner les conditions de la plus grande sécurité pour tous, avec l'adhésion des Visiteurs et des Exposants. Elles sont définies ci-dessous.

L'inscription à la Brocante vaut acceptation des informations et consignes

EXPOSANTS définies dans le résumé ci-dessous :

La Brocante se fera sur 2 circuits séparés avec Zone d'entrée et de sortie (et non sur la formule visite libre).

L'accès aux circuits pourra être bloqué en cas d'affluence ne permettant pas la distanciation physique.

Le masque est obligatoire pour les exposants.

Chaque exposant devra être équipé de gel hydro-alcoolique.

Une surveillance des visiteurs doit être assurée à proximité de l'emplacement: contact strictement minimal des objets présentés; maintien des visiteurs à distance de 1m devant l'étal ; distanciation.

Espace et gestion des emplacements :

L'espace de séparation entre exposants sera respecté (il n'y aura pas de continuité inter étals).

Une zone de 1m matérialisée au sol devant chaque stand par l'organisation est imposée au public.

Une zone de 1m séparera les stands du long des habitations.

Information complémentaires :

Règles d'organisation spatiale :

Contrôle des accès et régulation des flux :

La brocante sera organisée en deux circuits dans le bourg de Meyssac avec pour chacun d'eux :

- Une zone de contrôle de pré-Entrée balisée (régulation-temporisation des personnes et des mini-groupes sur aire délimitée et marquée pour distanciation individus ou familles).
- Renvoi des personnes en cas de forte affluence et fermeture du circuit à partir de cette zone.
- Une entrée unique et obligatoire.
- Un sens de circulation unique de visite matérialisé par un circuit fléché.
- Une sortie unique et obligatoire.

Dans le cas d'affluence incompatible avec les règles sanitaires, la décision de fermer l'accès aux circuits sera prise par l'Organisateur, le temps de permettre la sortie progressive du public et de réduire sa densité.

Cette décision pourra aussi être prise par le représentant de la Mairie, Gendarmerie, Pompiers. Zone

1 : Auvitrie / Marché / Mairie / Halle / Eglise Zone 2 : Place St Georges (voir plan)

Respect des gestes Barrières :

- Un mètre entre tous visiteurs
- Absence de regroupements de plus de 10 personnes au sein de la manifestation
- Sens unique : interdiction de revenir sur ses pas.
- Port du masque recommandé pour le public.

Pour tous :

- Deux points d'eau pour lavage des mains : place du Jet d'Eau – Toilettes municipales en bas de Céran.
- Distributeur central de Gel hydro-alcoolique à l'entrée de la Mairie.

La diffusion et l'affichage des consignes de sécurité

Affichage des consignes aux entrées de chaque circuit sur panneaux grillagés 80x150 :

Règlement Visiteurs, Règlement Exposants, Lieu de lavage des mains, Gestes Barrières, Plan de circulation et Avertissement du contrôle de flux de personnes en cas d'affluence. Les exposants auront une information individualisée des exigences dans leur dossier d'inscription, avec engagement signé.

%%%%%%%%%